Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_019_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-019-2026

Objet : Fonds de Concours d'Investissement à la Ville de Langueux- Projet de restructuration du site de Boutdeville

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Annie GUENNOU, André GUYOT, Michelle HAICAULT, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Damien GASPAILLARD pouvoir à Pascale GALLERNE, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Richard HAAS, Guillaume HAMON, Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 65
Nombre de votants : 77

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_019_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-019-2026

Rapporteur : Madame Christine METOIS-LE BRAS

Objet : Fonds de Concours d'Investissement à la Ville de Langueux- Projet de restructuration du site de Boutdeville

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville de Langueux, Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Conservatoire du Littoral travaillent depuis 2023 sur un projet d'aménagement global des sites de Boutdeville / Saint-Ilan dont ils se partagent la propriété foncière. Ce projet s'appuie notamment sur la refonte de la muséographie de la Briqueterie ainsi que sur une étude de définition globale financée conjointement par la Ville de Langueux et Saint-Brieuc Armor Agglomération, en concertation étroite avec plusieurs associations locales et partenaires ayant abouti à la validation d'un schéma d'intention paysager intégrant les éléments suivants :

- **Réaliser une boucle de promenade** permettant de relier les différents sites, avec la création de 2 accès complémentaires par escaliers depuis le GR34 et depuis La Briqueterie.

- **Renforcer le lien entre Boutdeville et le rivage** :
  - En déplaçant les places de stationnement le long de la rue de la Briqueterie
  - En créant 1 placette au droit du carrefour Boutdeville/ Grèves
  - En restaurant la prairie ferroviaire, propriétée de SBAA, à la suite de la déconstruction de l'atelier garage et en ré-aménageant l'espace dédié à la valorisation ferroviaire avec une sélection de matériels roulants regroupés au sein d'un pôle dédié, la création d'un nouveau tracé du circuit du tramway et la relocalisation de la « gare ».

- **Créer des espaces de médiation à l'échelle du site** :
  - « Gare » et billetterie du tramway relocalisées ;
  - Création / valorisation de médiations sur le site autour de quatre thématiques : Environnement, Harel de la Noë, Chemins de fer, Briqueterie ;

- **Envisager l'avenir du Château et ses annexes** : réflexion sur la valorisation des ruines du château, la construction d'un belvédère, aménagement des annexes pour activités, aménagement d'une placette d'entrée du château et remise en valeur des espaces potager. Ces éléments sont indiqués comme faisant partie d'une **phase ultérieure d'aménagement**.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_019_2026-DE

Ce projet d'aménagement intègre la valorisation du parc de Boutdeville pour partie propriété de Saint-Brieuc Armor Agglomération et contribue à la valorisation de thématiques actuellement présentées au sein de La Briqueterie et dont il a été acté la revalorisation à travers d'un parcours de médiation « extérieur » dans le cadre du projet de restructuration de l'équipement, conformément à la validation faite en Bureau Communautaire du 19 octobre 2023 et venant répondre à la volonté de maintenir la valorisation des éléments patrimoniaux liés à l'histoire locale.

L'aménagement scénographique pourrait s'envisager dans la « Maison du comptable » propriété de la Ville de Langueux sous réserve des autorisations d'urbanisme, et/ou sur le parc de Boutdeville.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce projet, il apparaît nécessaire d'engager des études complémentaires permettant :

- La réalisation d'un avant-projet à l'échelle du site sur la base du schéma d'intention validé
- L'engagement des démarches d'autorisations administratives et environnementales (études incidences, procédures cas par cas et dépôt du permis d'aménager)
- La rédaction du dossier de consultation des entreprises

Il est proposé de confier la conduite d'opération à la Ville de Langueux impliquant l'ingénierie financière du projet, le recrutement des opérateurs, le suivi des études et la recherche de financements.

Afin de permettre la poursuite de la réflexion et la mise en œuvre des éléments proposés dans le cadre du schéma d'intention paysager, il apparaît nécessaire de prévoir la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public et une permission de voirie venant autoriser l'aménagement des espaces propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération par la Ville de Langueux.

Il est également proposé d'autoriser un fonds de concours représentant 20 % du budget prévisionnel global de l'opération *établi en phase esquisse, soit 130 000 €*

Le budget prévisionnel global se décline de la manière suivante :

BUDGET GLOBAL PRÉVISIONNEL			
DÉPENSES		**RECETTES**	
Création d'une boucle de randonnée		Ville de Langueux	544 300 €
Démarche préalable et préparation de chantier	1 000 €	Saint-Brieuc Armor Agglomération	130 000 €
Création du cheminement	93 800 €		
Fourniture et pose d'escaliers	12 000 €		
Sous-total HT	**106 800 €**		
Requalification façade maritime / entrée sud du parc			
Démarche préalable et préparation de chantier	2 300 €		
Travaux préliminaires	4 700 €		
Terrassement et revêtement de sol dont :	288 600 €		

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_019_2026-DE

Rabotage / démolition de la chaussée	*47 500 €*		
Revêtement de sols	*71 000 €*		
Platelage et végétalisation de l'espace « Estran »	*43 000 €*		
Parvis « Maison du comptable »	*66 000 €*		
Stationnement rue de La Briqueterie	*61 100 €*		
Mobilier et éclairage	77 900 €		
Plantations	65 000 €		
Sous-total HT	**438 500 €**		
Aménagements scénographiques			
Option scénographie Maison du comptable	100 000 €		
Réhabilitation des espaces	*40 000 €*		
Scénographie	*60 000 €*		
Mobiliers	22 000 €		
Mission d'AMO complémentaire scénographie	7 0000 €		
Sous-total HT	**129 000 €**		
TOTAL HT	**674 300 €**	**TOTAL**	**674 300**

Pour 2026, il sera inscrit au budget supplémentaire, une enveloppe de 10 000 €.et un versement de 120 000€, à réception des travaux d'aménagements

Il est précisé que la Ville de Langueux reste le maître d'ouvrage de cette étude et associera Saint-Brieuc Armor Agglomération à l'ensemble des étapes du projet.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_019_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 VI,

VU l'arrêté préfectoral du 2 février 2023 portant modification des statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de ses compétences facultatives ;

VU l'avis de la Commission « Rayonnement Sportif et Culturel» du 14 janvier 2026,

Le Bureau Statutaire saisi en date du 29 janvier 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public du site de Boutdeville et de permission de voirie à la Ville de Langueux dans le cadre du projet d'aménagement Boutdeville / Saint-Ilan.

DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 130 000€ maximum à la Commune de Langueux, pour le projet d'aménagement Boutdeville / Saint-Ilan.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention avec la Commune de Langueux.

DIT que le versement de ce fonds sollicité par la Commune de Langeux d'un montant maximal de 130 000 € sera versé en deux fois :

- Un acompte à hauteur de 10 000 € ;
- Un versement de 120 000€, à réception des travaux d'aménagements liés aux éléments de médiation culturelle dans le cadre de l'aménagement du site Boutdeville / Saint-Ilan du Bois ;

DIT que les crédits seront prévus au Budget Supplémentaire 2026, pour l'acompte de 10 000€ et aux budgets suivants, pour le dernier versement en fonction de l'avancement du projet .

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 65	Pouvoirs : 12	Total : 77	Exprimés : 77
Voix Pour : 77	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON